

07-04-2020

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE.

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce septième jour du mois d'avril deux mille vingt à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance et acceptation du moyen de communication

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge à nouveau cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique en présence de l'officier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de :

056-04-20

ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général et secrétaire-trésorier puissent y participer par conférence téléphonique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

057-04-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté, avec les ajouts au Varia;

- 1 Ouverture de la réunion et acceptation du moyen de communication
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars 2020
- 5 Suivi des procès-verbaux et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire
- 8 Déploiement du Plan de sécurité civile et de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)
- 9 Ratification de la décision de fermeture temporaire du bureau municipal
- 10 Appui à la résolution de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent pour le report du versement prévu le 30 juin prochain pour les services de la Sûreté du Québec
- 11 Taux d'intérêt sur les taxes municipales
- 12 Avis de motion et présentation du projet de règlement " RÈGLEMENT NO 02-20 MODIFIANT L'ARTICLE 7, SUR LE TAUX D'INTÉRÊT, DU RÈGLEMENT DE TAXATION 01-20
- 13 Attribution du contrat pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques 2020 – 2021
- 14 Groupe Bouffard
- 15 Demande d'autorisation de monsieur Léo Gaudreau pour agrandir un chalet au-delà de la superficie permise antérieurement par la CPTAQ sur le lot 5525651
- 16 Ajustement salariale de la secrétaire-trésorière adjointe
- 17 Dons et commandites

- 18 Correspondance
- 19 Varia, ajouts;
 - 19.1 Démission d'un conseiller
 - 19.2 Croix-Rouge
 - 19.3 Plénière
 - 19.4 Communication d'urgence
- 20 Rapport des conseillers
- 21 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

058-04-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté avec les modifications suivantes :

Au point 19. *Rapport des conseillers*;

Que soit ajouté le nom de Steeve Thériault, et retiré le nom de Danielle D'Anjou.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil. Un rapport d'étape des activités liées au COVID-19 a été déposé sur le serveur. Un rapport d'ensemble avec bilan de rétroaction sera déposé ultérieurement.

6. Acceptation des comptes

059-04-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020 totalisant une somme de **30 878,22 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 mars 2020 pour un total **39 379,18 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal, lorsque ce dernier sera ré-ouvert au public.

7. Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal et comme spécifié par la résolution no 90-05-15, le directeur général et secrétaire-trésorier fait dépôt de deux états comparatifs, soit un état des revenus et des dépenses réalisées comparé à l'état des revenus et dépenses réalisés au cour de la période équivalente du précédent exercice financier, et un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées par rapport aux prévisions budgétaires et ce pour la période du 1er janvier au 31 mars 2020. Lesdits états comparatifs sont regroupés dans un rapport qui a été déposé sur le serveur du conseil sans papier.

8. Déploiement du Plan de sécurité civile et activation de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)

CONSIDÉRANT l'adoption, le 3 mars 2020, du Plan de sécurité civile et la création de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) «*afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants*»;

CONSIDÉRANT la menace potentiel et éminente que constitue la pandémie du COVID-19 pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT la forte proportion d'ainées que compose la population de Saint-Gabriel-Lalemant;

060-04-20

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de :

ENTÉRINER la décision du directeur général de déployer l'Organisation municipale de sécurité civile.

MAINTENIR son déploiement pour le temps de l'alerte sanitaire et selon les indications émises par la Santé publique.

POURSUIVRE la préparation des interventions et planifier les mesures de rétablissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Ratification de la décision de fermeture temporaire du bureau municipal

CONSIDÉRANT la décision prise par le directeur général de fermer le bureau municipal au public en date du 23 mars, et d'une fermeture complète le vendredi;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie au COVID-19;

061-04-20

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de :

RATIFIER par la présente résolution la décision de fermeture temporaire du bureau municipal et ce jusqu'à nouvel ordre.

MAINTENIR la fermeture du bureau municipal le vendredi.

AUTORISER le directeur général à rouvrir le bureau municipal à l'horaire normal dès que les directives gouvernementales de Santé publique indiqueront la possibilité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Appui à la résolution de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent pour le report du versement prévu le 30 juin prochain pour les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent est l'interlocutrice privilégiée du monde municipal bas-laurentien auprès des paliers de gouvernement supérieur;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifient grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les municipalités régionales de comté utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

062-04-20

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère France Simard et résolu de :

APPUYER la résolution de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent demandant au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Taux d'intérêt sur les taxes municipales

Ce point est annulé et sera plutôt traité par modification réglementaire tel qu'initié au point suivant.

12. Avis de motion et présentation du projet de règlement " RÈGLEMENT NO 02-20 MODIFIANT L'ARTICLE 7, SUR LE TAUX D'INTÉRÊT, DU RÈGLEMENT DE TAXATION 01-20

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Ouellet à l'effet qu'il soit proposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement visant à modifier l'article 7 *Intérêts et pénalités sur les arrérages*, du règlement 01-20 **AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.**

_____, conseiller

Le directeur général présente le projet de règlement.

Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la tenue de la séance.

Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public sur le site internet de la municipalité le 1er avril 2020;

13. Attribution du contrat pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques 2020 – 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a demandé des soumissions par invitation pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques pour les années 2020 et 2021 auprès de trois (3) fournisseurs;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

1. Campor Environnement : 233,68 \$ pour l'année 2020 et de 237,20 \$ pour l'année 2021 toutes taxes incluses

2. 9157-0044 Québec Inc / Camionnage Alain Benoît : 179,39 \$ pour l'année 2020 et de 182,99 \$ pour l'année 2021 toutes taxes incluses

063-04-20

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault de,

OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit : 9157-0044 Québec Inc / Camionnage Alain Benoît pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques pour les années 2020 et 2021 conformément à l'offre de service datée du 3 mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Facture Groupe Bouffard

CONSIDÉRANT QUE la facturation soumise par Groupe Bouffard au montant de 3 139,95 \$ pour le traitement des matières recyclables au 31 octobre 2019 présente une augmentation de tarif de 138% à payer sous forme d'un montant forfaitaire;

CONSIDÉRANT QUE les justifications de cette augmentation de coût n'ont été transmises que le 26 février dernier à la municipalité et n'ont été pris en compte dans son budget de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la résolution du conseil no 122-08-19 adopté le 13 août 2019 autorisant la réouverture du contrat et la signature d'une nouvelle entente avec le Groupe Bouffard pour l'année 2019;

064-04-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

AUTORISER le directeur général à acquitter la facture No no 137335 de Groupe Bouffard inc au montant de 3 139,95 \$ à même le fond général de la municipalité.

DOCUMENTER la recherche d'alternative pour le traitement des matières recyclables en vue d'une autre solution pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Demande d'autorisation de monsieur Léo Gaudreau pour agrandir un chalet au-delà de la superficie permise antérieurement par la CPTAQ sur le lot 5525651

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Gabriel Lalemant doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée à la commission par monsieur Léo Gaudreau pour un agrandissement de 144 pieds carrés à son chalet ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisations agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet n'implique pas de contraintes additionnelles pour l'application des lois et règlements en matière d'environnement relativement aux établissements de production animale existants;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement projeté du chalet n'affecte en rien à l'agriculture dans ce secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire a construit une nouvelle installation septique pour répondre aux normes environnementales;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité;

065-04-20

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

APPUYER monsieur Léo Gaudreau dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'agrandir son chalet.

INDIQUER à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale.

RECOMMANDER à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Ajustement salariale de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT le contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe en vigueur depuis le 15 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la révision du traitement annuel prévoit un ajustement selon celui accordé aux employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du rendement de la secrétaire-trésorière adjointe avait été reportée vu la période de changement de direction générale et qu'il convient de tenir compte de cette évaluation pour l'ajustement salariale annuel prévu au contrat de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général basée sur l'évaluation très positive quant au rendement et les compétences démontrées de la secrétaire-trésorière adjointe;

066-04-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de,

AJUSTER le salaire de l'année 2020 de la secrétaire-trésorière adjointe selon l'ajustement accordé aux employés syndiqués pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

La demande suivante est reportée pour être traitée ultérieurement :

- Un don à l'occasion du Grand défi 3H de spinning, qui sera finalement reporté, au profit de La Traversée.

La demande suivante est reportée pour être traitée ultérieurement :

:

- Un don à l'occasion du Tournoi de golf de la Santé prévu pour le 20 juin, qui sera probablement reporté, au profit de la Fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

067-04-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la Municipalité ne retienne pas la demande suivante :

- Un don pour un souper bénéfice au profit de l'Entraide Pascal-Taché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance abondante a été déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

19. Varia

19.1 Démission d'un conseiller

Le secrétaire-trésorier dépose la lettre de démission du conseiller Gilles Pelletier reçue en date du 6 avril 2020. C'est avec un grand regret que le conseil prend connaissance de sa démission. Une lettre de remerciement sera adressée à M. Pelletier pour son implication exceptionnelle et dévouée au service de la municipalité.

19.2 Croix-Rouge

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge de services aux sinistrés pour les années 2020, 2021 et 2022;

068-04-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

AUTORISER le maire et le directeur général à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 auprès de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3 Suivi des plénières

Il est noté qu'un suivi des points de discussions soulevés lors des plénières soit réalisé par courriel adressé à tous les membres du conseil.

19.4 Indications pour les appels d'urgence

Des indications sur les appels d'urgence seront diffusées aux citoyens.

20. Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

21. Levée de la séance ordinaire

069-04-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20h57.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier